

Conseil de la métropole du 4 octobre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
18 septembre 2019

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Robert JESTIN

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 4 octobre 2019 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M Y. GUEVEL, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme S. JESTIN, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme C. BELLEC, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme I. GUERIN, Mme P. HENAFF, M. R. HERVE, M. R. JESTIN, M P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M C. PETITFRERE, M M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M H. TRABELSI, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, M. A. GOURVIL, Vice-Présidents.

Mme G. ABILY, Mme S. BASTARD, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme B. HU, M. L. PERON, M. G. ROUE, Conseillers.

C 2019-10-181 CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION

Les Ateliers des Capucins SPL - Rapport annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018

Le rapporteur, M. Yohann NEDELEC
donne lecture du rapport suivant

**CONSEIL EN ORGANISATION ET GESTION – Les Ateliers des Capucins SPL - Rapport
annuel des représentants au conseil d'administration - Exercice 2018**

EXPOSE DES MOTIFS

L'article L 1524-5 alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportés à la société d'économie mixte. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres* ».

Le rapport porte sur la période d'activité correspondante à l'exercice comptable clos le 31 décembre 2018. Il a fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire des Ateliers des Capucins SPL avant sa communication au Conseil de la métropole.

Une présentation synthétique des principales informations qu'il contient est fournie dans le corps de la présente délibération. Le rapport complet est tenu à la disposition du Conseil de la métropole par le secrétariat des Assemblées.

Les Ateliers des Capucins Société Publique Locale – Exercice 2018

La Société Publique Locale (SPL) Les Ateliers des Capucins a été constituée le 19 avril 2016. Elle a débuté ses activités à cette même date, son objet étant d'assurer la direction, la gestion technique et patrimoniale, la promotion et l'animation des Ateliers des Capucins.

La SPL était dotée d'un capital de 350 000 € au 31 décembre 2018. L'Assemblée Générale de la société, réunie le 24 janvier 2019, a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 1 392 030 €, pour le porter à 1 742 030 €, par apport en numéraire souscrit par les deux collectivités associées au prorata de leurs droits respectifs, soit 30 % pour la ville de Brest et 70 % pour Brest métropole. Cet apport est destiné à permettre à la SPL d'obtenir les emprunts nécessaires à l'acquisition des cellules commerciales des Ateliers auprès de BMA SEM.

1. Les faits marquants de l'exercice 2018

Les Ateliers des Capucins SPL est titulaire d'un contrat d'objectifs passé avec chacun de ses actionnaires. Ils portent sur les volets suivants pour une durée de 3 ans :

- **Mission de direction, de promotion et d'animation de l'équipement et du site (contrats Brest métropole et ville de Brest)**

Depuis l'ouverture au public en novembre 2016, plus de 3 millions de visiteurs ont franchi les portes des Ateliers des Capucins. Le nombre d'animations de 2018 est en progression de 29% par rapport à l'année 2017. En termes de fréquentation, les événements les plus remarquables ont été les suivants : Exposition Tribu/s du Monde avec 50 000 visiteurs, Brest Culture Sport avec 30 000 visiteurs et la Fashion Week avec 15 000 visiteurs.

Le site continue de bénéficier d'une forte fréquentation touristique liée au téléphérique.

- **Mission de gestion technique et patrimoniale du bâtiment (contrat Brest métropole)**

Les Ateliers des Capucins SPL assure contractuellement la gestion technique et patrimoniale du site. Cette mission se traduit par :

- L'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement de l'équipement et de sa sécurité (site ERP)
- La gestion de l'Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) pour le compte de Brest métropole. Cette structure a la charge de répartir les charges entre les différents propriétaires sur le site et d'identifier les travaux et mesures à prendre pour la gestion technique et patrimoniale du site (contrats de maintenance, d'entretien et de sécurité)

En complément de ces contrats d'objectifs, Les Ateliers des Capucins SPL a confié à la SEM Brest'aim la mission de préfiguration et de mise en exploitation du Pôle des Excellences Maritimes, nommé « 70.8 ».

Enfin, la SPL met en œuvre son projet d'acquisitions immobilières portant sur des locaux commerciaux et d'activités de loisirs afin de maîtriser durablement les implantations au sein du site des Capucins. Deux emprunts bancaires ont été contractés à hauteur de 6,5 M€, et sont garantis à 50% par Brest Métropole. Les acquisitions ont été réalisées auprès de la SEM BMA, concessionnaire de la ZAC des Capucins. Elles s'achèveront en 2019. Le Restaurant La Fabrik 1801 a été le premier commerce à ouvrir ses portes, fin 2018.

2. Comptes annuels de la SPL Les Ateliers des Capucins – Exercice 2018

Les comptes annuels des Ateliers des Capucins SPL ont fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2019.

Le bilan comptable de la SPL au 31 décembre 2018 présente la situation suivante :

- Le haut de bilan fait apparaître un déficit de ressources durables (passif) par rapport aux emplois stables de la société (actif) car une première tranche d'acquisition de cellules commerciales conduite en fin d'année 2018 de 3 586 806 € apparaît en emplois stables, et ceci avant l'augmentation de capital de janvier 2019. Le fonds de roulement net global est donc négatif et il s'établit à -3 293 390 €.
- Au bas de bilan, on constate une ressource en fonds de roulement de 3 972 060 €, les dettes de court terme (notamment le compte fournisseurs d'immobilisations 3 598 998 € correspondant aux dettes liées à l'achat des cellules commerciales) étant très supérieures à l'actif circulant à la clôture de l'exercice.

- En conséquence, la SPL dispose d'une trésorerie de 678 670 € à la clôture de l'exercice 2018.

Le compte de résultat des Ateliers des Capucins SPL fait apparaître un résultat net de 105 933 €. La formation de ce résultat s'explique par les éléments suivants :

- Le chiffre d'affaires de la société atteint 1,53 M€. Il correspond pour 81 % de ce montant à l'exécution des contrats d'objectifs passés avec Brest Métropole et la ville de Brest. Le reste du chiffre d'affaires provient des facturations faites aux différents utilisateurs du site avec une dynamique forte sur la location d'espaces (0,3 M€ de recettes en 2018 contre 0,2 M€ sur le premier exercice de 19 mois).
- La mise en rapport des produits et des charges d'exploitation fait apparaître un excédent brut d'exploitation de 114 916 €. Après amortissements et provisions, le résultat d'exploitation ressort à 137 914 €.
- Le CICE à la clôture de l'exercice s'élève à 11 202 € ; il a été comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Le résultat net comptable de l'exercice 105 932,74 € a fait l'objet de l'affectation suivante après approbation de l'assemblée générale ordinaire:

- 5 296,64 € ont été affectés à la réserve légale ;
- 100 636,10 € ont été affectés aux autres réserves de la société.

DELIBERATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver le rapport annuel des représentants de Brest métropole au conseil d'administration de la SPL Les Ateliers des Capucins.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION GRANDS SERVICES URBAINS-ENVIRONNEMENT-AFFAIRES
GENERALES-RESSOURCES : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A LA MAJORITE

Contre : le groupe "Rassemblement pour Brest" et J. LE GOIC-AUFFRET

Abstentions : le groupe "Brest Nouvelle Alternative et N. BERROU-GALLAUD